

Catégorie C

CAPN n°7 du 30 juin, 1^{er} & 4 juillet 2016

Approbation de l'examen professionnel 2016 pour accès au grade AAFIP1 Intégration dans le corps des AAFIP Titularisation Contractuels PACTE Titularisation d'agents contractuels « Handicapés » Titularisation AAFIP 1^{ère} classe stagiaires

Au cours de cette CAPN n°7, les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé les revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

En réponse, sur le sujet de la formation, l'administration a répondu qu'elle était très attentive à cette problématique tout en considérant que de gros efforts avaient été réalisés et qu'elle espérait que le cursus de formation soit plus long à l'avenir sans autre précision.

F.O.-DGFIP a rappelé son opposition à la prépondérance donnée à la e-formation, qui doit rester complémentaire, au détriment des sessions de formations présentiels.

Concernant le mode de recrutement et titularisation des PACTES, l'administration a renvoyé au cadre réglementaire et au fait que la DGFIP ne fait qu'appliquer la loi.

À propos des préparations gratuites aux concours, l'administration a rappelé que, quelques années auparavant, ces préparations gratuites ont existé sans rencontrer un grand succès. Nous avons suggéré à l'administration de ne pas hésiter à réactiver ce système en l'appuyant sur une communication auprès du grand public.

Sur le déroulement des stages, tout en reconnaissant notre revendication comme légitime, l'administration met en avant que les contraintes et nécessités de service imposent à ces stagiaires d'être efficaces rapidement.

L'administration reconnaît que le tutorat est toujours perfectible.

Sur la thématique des personnes en situation de handicap, l'administration reconnaît qu'une prise en

charge adaptée de ces agents n'est pas toujours facile à mettre en place compte tenu de la spécificité de nos métiers et des contraintes qui y sont liées.

Toutefois, la DGFIP se félicite de respecter son obligation de recrutement en matière de taux.

Nous avons rappelé que ce taux de 6 % presque atteint est obéré par celui de l'Administration Centrale qui affiche un taux de recrutement de 1,6 %. En termes d'affichage d'exemplarité, **F.O.-DGFIP** estime que cela est fortement dommageable.

1 - Résultats d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent administratif des Finances Publiques de 1^{ère} classe année 2016

17 agents administratifs des Finances Publiques de 2^{ème} classe ont été admis sur la liste principale de l'examen professionnel. Cette liste a été approuvée par la CAPN.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** ont voté **POUR** cette liste

2 – Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

24 dossiers d'intégration étaient soumis à la CAPN qui a approuvé ces 24 intégrations.

Parmi ces dossiers, il y avait **10** dossiers d'agents affectés en service facturier (SFACT) dont **1** dans le grade d'AAFIP2, **7** dans le grade d'AAFIP1, **1** dans le grade d'AAPFIP2 et **1** agent dans le grade d'AAPFIP1.

À la demande des élus(e)s de **F.O.-DGFIP**, le vote s'est effectué en deux étapes.

Les élus(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** ces intégrations tout en précisant que ce vote n'était pas contre ces agents mais contre le système des SFACT tel que rappelé dans notre liminaire.

Les **14** autres dossiers :

- **1** agent issu du ministère de l'Écologie,
- **1** agent issu de la Fonction Publique Hospitalière,
- **1** agent du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
- **11** agents issus des CRC (Chambres Régionales des Comptes).

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** l'intégration de ces agents.

Une demande d'intégration approuvée d'un ATFIP dit « faisant fonctions » dans le corps des AAFIP. A été soumise à cette CAPN. L'agent promu PAU a demandé son changement de corps.

Une demande d'intégration approuvée suite à inaptitude médicale pour exercer ses missions d'un ATFIP dans le corps des AAFIP a également été soumise pour approbation.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces 2 intégrations.

3 - Titularisation de contractuels PACTE au grade d'AAFIP 1^{ère} classe

- **4** agents contractuels « PACTE » ont été titularisés dont :
 - **1** AAFIP 1^{ère} classe a été titularisé à l'issue d'une période contractuelle d'un an.
 - **2** AAFIP 1^{ère} classe ont été titularisés à l'issue d'une période contractuelle de dix-huit mois.
 - **1** AAFIP 1^{ère} classe a été titularisé à l'issue d'une période contractuelle de deux ans.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** la titularisation de ces dossiers tout en rappelant son opposition à ce mode de recrutement.

4 - Titularisation de contractuels handicapés dans le corps des AAFIP au grade d'AAFIP de 1^{ère} classe

50 agents contractuels handicapés ont été titularisés au grade d'agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe, à l'issue d'une période contractuelle de douze mois.
2 agents contractuels handicapés ont été titularisés au grade d'agent administratif des Finances

Publiques de 1^{ère} classe, à l'issue d'une période contractuelle de vingt-quatre mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** la titularisation des **52** dossiers ne comportant pas de réserves.

2 dossiers comportant des réserves avec une proposition de non-titularisation et un renouvellement de contrat du bureau RH-2A.

Après débat, l'administration a proposé un renouvellement de contrat en lieu et place de la non-titularisation. Elle a maintenu le renouvellement de contrat pour le second dossier.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** ces deux renouvellements de contrat car pour les organisations syndicales les agents auraient dû obtenir leur titularisation.

Un dernier dossier a été évoqué pour information. Il concernait un agent qui s'est vu proposer un renouvellement de contrat et qui l'a refusé.

F.O.-DGFIP a déploré cette situation pour l'agent. Ce fait met une fois de plus en exergue les carences de la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de notre administration.

5 - Titularisation d'agents administratifs des Finances publiques de 1^{ère} classe stagiaires

812 agents ont été titularisés dans le grade d'AAFIP 1^{ère} classe :

- **807** agents à l'issue d'une période probatoire de dix mois
- **1** agent à l'issue d'une période probatoire de seize mois
- **4** agents à l'issue d'une période probatoire de vingt mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces **812** titularisations.

16 dossiers comportant des réserves ont été soumis à cette CAPN.

Parmi ces dossiers :

- **6** propositions de renouvellement de stage
- **3** propositions de non-titularisation
- **5** propositions de prolongation de six mois
- **2** propositions de prolongation de trois mois

À l'issue des débats,

- Parmi les six dossiers proposés en renouvellement de stage : **2** dossiers se sont transformés en une prolongation de **6**

mois tandis que les quatre autres ont été maintenus en renouvellement.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** ces propositions considérant que tous ces agents auraient dû être titularisés.

- Pour les trois dossiers présentés en non-titularisation : 2 dossiers sont restés en l'état.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** ces propositions.

1 dossier a été transformé en proposition de renouvellement de stage.

F.O.-DGFIP a voté **POUR** cette proposition.

- Concernant les cinq propositions pour une prolongation de six mois, à l'issue des débats l'administration a maintenu sa position.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** ces propositions.

- Pour les deux dossiers pour une prolongation de trois mois, la titularisation de ces agents a été proposée.

F.O.-DGFIP a voté **POUR** la titularisation de ces agents.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD- Christophe TREHOUT- Anthony DACLINAT - William THUBERT-Laurent AUBOYER- Vincent HAYAUX du TILLY - Martine MINIOU- Jean-Marc LE CORRONC (experts)

FO Essonne 91
DGFIP

<u>Secrétaire Départementale</u>	: Sabine TRIQUENAU	(SPF Etampes ☎ 01.69.92.65.72)
<u>Secrétaires adjoints</u>	: Emmanuel BODIN	(SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.43)
	: Hervé LANGLAIS	(CFP Montlhéry ☎ 01 64 49 67 59)
<u>Permanent</u>	: Frank SAINTOL	(DDFIP ☎ 01.69.47.19.62)
<u>Trésorière</u>	: Carine DORMY	(SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.11)
<u>Courriel</u>	: fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr	
	<u>Site web</u>	: http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____%

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP